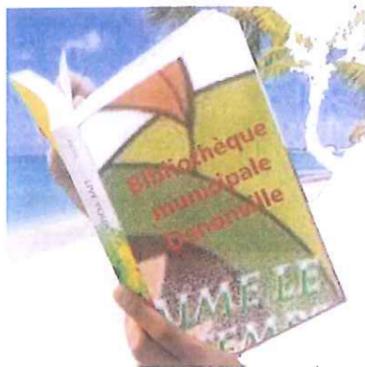


## Les activités de la bibliothèque ☺



située au cœur du village, il faut passer la porte d'entrée de la mairie pour pénétrer dans nos lieux. Cette petite bibliothèque offre de nombreux romans, albums, BD et documentaires.

Horaires d'ouverture :  
Samedi 10h30-12h00  
1er et 3ème mercredis du mois : 16h30-18h00  
(5 rue de Brisay (mairie))

Tarif : 1.50 € /an - enfant    Tarif : 2.50 € /an - ados et adulte

**BIBLIOTHÈQUE DENONVILLE**  
OUVRE SES PORTES LE MERCREDI !

**Créa'telier**    JEUX, ATELIERS CRÉATIFS ANIMATIONS (GRATUIT)

Retrouvez le programme sur  
<https://www.facebook.com/denonville.bibliotheque>

bibliothèque.denonville@gmail.com

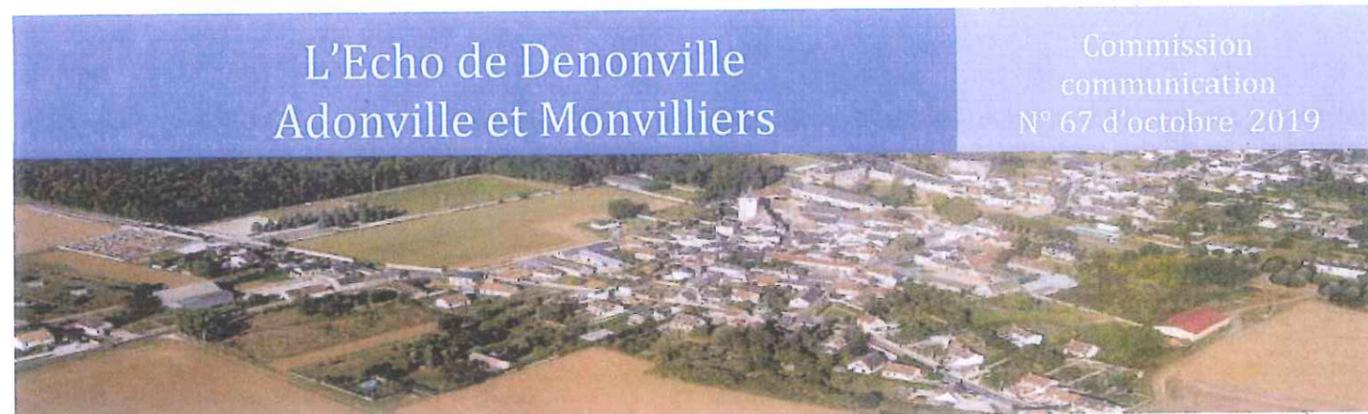
Priorité aux jeunes lecteurs inscrits de la bibliothèque

5 rue de Brisay (Mairie de Denonville)

**RENSEIGNEZ-VOUS ICI !**

### Accidentalité en Eure et Loir

La sécurité routière nous transmet un certain nombre d'informations sur l'accidentalité. Les données de juillet montrent une hausse des accidents (21 en juillet 2019 contre 16 en 2018) dont 3 tués. En cumul depuis janvier, l'Eure et Loir compte 20 décès (15 en 2018). Alors soyez prudents quand vous conduisez et assurez vous que vous êtes en état de prendre la route.



## L'Echo de Denonville Adonville et Monvilliers

Commission communication  
N° 67 d'octobre 2019

### Le mot du Maire

Dans mon édito précédent, j'évoquai l'heure des bilans. Et bien l'heure est passée car une circulaire interdit aux Maires de faire des bilans à moins de six mois des élections. Donc, je n'en ferai pas mais je pense que chacun(e) d'entre vous se rend compte du travail réalisé.

Les élections municipales auront lieu le 15 mars 2020 avec un second tour le 22 si nécessaire.

Cet été chaud et sec nous a conforté dans notre volonté de maintenir la piscine pendant les deux mois d'été malgré les frais qu'elle engendre.

La rentrée scolaire s'est bien déroulée et je suis ravie de voir le nombre d'enfants augmenter ☺

L'ensemble des travaux engagés se poursuit, parfois avec quelques difficultés de calendrier.

La bibliothèque s'est réorganisée et offre toujours des activités créatives pour vos enfants.

Globalement, tout va bien dans la commune. Je déplore -malgré tout- le fait que certains refusent de respecter "les règles" (stationnement, élagage..) qui existent pour le bien de tous.

Bien à vous

Evelyne LAGOUTTE  
Maire de Denonville, Adonville et Monvilliers



IMPROVISATION THÉÂTRALE



Improvisation pour enfants et adultes avec Sylvain Limier



L'atelier Sylys reprendra son activité à partir d'octobre 2019

Mairie de Denonville, Adonville et Monvilliers

Horaires d'ouverture : lundi de 17h à 19h, jeudi de 16h à 18h, vendredi de 14h à 19h.

Egalement sur rendez-vous en téléphonant au 02 37 99 62 19.

Courriel : [mairie.denonville@wanadoo.fr](mailto:mairie.denonville@wanadoo.fr)

Site internet : [www.denonville.fr](http://www.denonville.fr)

Rédaction de l'Echo de Denonville : Isabelle Gevelers et les membres de la commission



## Offre d'emplois

L'association des PEP28 recherche des animateurs/animateuses diplômé(e)s ou non pour compléter les équipes existantes. Il s'agit d'encadrer et d'animer des activités éducatives, culturelles, sportives et sociales. Le BAFA ou équivalent est souhaité. N'hésitez pas à contacter [Thomas.amiot@aggloville.chartres.fr](mailto:Thomas.amiot@aggloville.chartres.fr) ou prendre contact au 06 74 83 89 44.

\*\*\*\*\*

### Mettre à jour vos informations personnelles auprès des impôts (Pacs, mariage, naissance)

Avec le prélèvement à la source, il est important que vous mettiez à jour très rapidement vos informations personnelles auprès des impôts. Vous devez le faire directement sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) dans la rubrique mon espace particulier. Vous trouverez plus d'informations sur le site internet de la commune.

\*\*\*\*\*

### Obtenir des données cadastrales sans se déplacer

Vous souhaitez obtenir un relevé de plan cadastral ou un relevé de propriété...c'est possible en consultant le site du gouvernement : [cadastre.gouv.fr](http://cadastre.gouv.fr).

Les notices explicatives sont disponibles sur le site de la commune, rubrique "nouveautés".

\*\*\*\*\*

### Enquête publique concernant la révision du SCoT de Chartres Métropole

L'aménagement durable se décline avec des orientations adaptées aux différentes échelles du territoire. Document prospectif par excellence, le Schéma de cohérence territoriale dit SCoT est avant tout l'expression d'un projet politique d'aménagement du territoire. Il développe une réflexion stratégique et transversale à l'échelle de l'agglomération et du bassin de vie chartrain regroupant les 66 communes qui partagent des enjeux de développement et d'aménagement communs. Le SCoT fixe ainsi les orientations générales d'évolution du territoire pour les 15 à 20 ans à venir.

Une réunion publique concernant cette révision du SCOT de Chartres métropole se tiendra à la Mairie de Denonville le **jeudi 14 novembre** 2019 de 14h à 17h. Vous pourrez y faire part de toutes vos remarques.

## Rentrée scolaire

Tout s'est bien déroulé pour la rentrée 2019/2020. L'école compte 138 enfants, soit 12 de plus que l'année dernière. C'est évidemment une bonne nouvelle. Nous souhaitons à l'équipe enseignante et à tout le personnel une très bonne année scolaire.

\*\*\*\*\*

### Du pain, du pain !



La société qui alimentait le distributeur de pain est en liquidation judiciaire. Nous faisons notre possible pour trouver une solution de remplacement..

\*

\*\*\*\*\*

### Enquête publique extension d'épandage

Une enquête publique est en cours concernant le renouvellement et l'extension du périmètre d'épandage dans le département d'Eure-et-Loir des boues produites par la station d'épuration Seine Aval à Achères. De nombreuses communes limitrophes (mais pas Denonville) sont concernées. Vous pouvez trouver les informations relatives à cette extension sur le site : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/en-cours/IOTA-Renouvellement-et-extension-epandage-des-boues-de-la-station-d-epuration-d-Acheres>

Vous pouvez également donner votre avis sur le site : <http://siaap-perimetre28-epandage-boues.enquetepublique.net>.

\*\*\*\*\*

### Point sur les travaux à Denonville

1 - Les travaux de la salle polyvalente ont débuté, en commençant par la toiture. Nous estimons la fin des travaux au mieux fin avril ~~2019~~ <sup>2020</sup>. Elle sera alors disponible ☺

2 - La voirie du lotissement rue du Québec est en cours de finition. Cela sera terminé fin octobre. Viendra ensuite en novembre la phase de mise en place des végétaux.

3 - En ce qui concerne l'enfouissement des réseaux, les raccordements au nouveau réseau enterré et le retrait des poteaux électriques sera terminé pour la fin novembre. La seconde tranche débutera début 2020 et sera suivi par la mise en sécurité de la rue de la tour Marlborough.

4 - Mise en place des caméras de vidéo protection. La pose des mâts débutera le 7 octobre. 4 caméras seront

installées : 1 à Adonville, 1 à Monvilliers, 1 à l'entrée de Denonville en venant de Ouarville et 1 en face de l'arsenal.

\*\*\*\*\*

### Dates à retenir

- 11 novembre: cérémonie du 11 novembre. Rendez-vous à 11h à la Mairie. La cérémonie sera suivie du pot de l'amitié;
- 14 novembre: Enquête publique sur le SCoT à la mairie de 14h à 17h ;
- 14 novembre: Gala du canton réservé aux seniors de 65 ans et plus domiciliés sur la commune. La prestation est offerte par les municipalités du Canton. Les informations sur l'organisation et le transport suivront;
- 3 décembre: décoration du sapin de Noël devant la mairie pour tous les enfants du périscolaire avec un goûter offert par la commune;
- samedi 7 ou samedi 14 décembre à préciser : goûter des seniors de 70 ans et plus organisé par la Mairie et les membres du CCAS. C'est l'occasion d'un échange convivial avec un spectacle et la remise des colis de Noël.



### La rubrique du Père Fouettard

#### C'est l'ANARCHIE !

#### - Stationnement des véhicules :

Nous vous prions de bien vouloir rentrer vos véhicules dans vos garages ou les garer sur les parkings destinés à cet usage. Les stationnements dangereux dans les virages et/ou aux abords, sur les trottoirs sont source potentielle d'accident. De plus, certains administrés s'octroient le droit de retirer les poteaux boules mis en place par la municipalité pour la protection des piétons. La municipalité sera dans l'obligation de prendre les mesures qui s'imposent avec verbalisation si cet état de fait persiste. Pensez aux autres ! Notre objectif est d'éviter tout accident : nos enfants, nos personnes âgées et tous les piétons doivent pouvoir aller et venir en toute sécurité.

- **Elagage** : La période est propice pour l'élagage, nombreuses sont les branches, feuillages...qui dépassent de façon gênante voire dangereuse de certaines propriétés. La municipalité a été contactée à plusieurs reprises par certains d'entre vous, par les chauffeurs de cars scolaires, par les agriculteurs... pour signaler ces difficultés de circulation. Des courriers ont été adressés aux administrés concernés ou des échanges amiables verbaux non suivis d'effets. Pour la sécurité de tous, nous vous demandons de bien vouloir entretenir vos haies. La municipalité se verra dans l'obligation de faire réaliser l'élagage par une entreprise et ce à vos frais.

- **Déclaration préalable de travaux ou permis de construire** : pour toute construction ou travaux extérieurs vous avez l'obligation de déposer un PC ou une DP en mairie. Ces permis sont instruits par les services de l'Urbanisme de Chartres Métropole et demande un certain délai selon la zone dans laquelle vous vous trouvez (ABF ou pas), le PLU de la commune et le cahier des charges à respecter pour les lotissements. Vous ne devez en **aucun cas** commencer les constructions ou travaux sans la validation par les services compétents et la Mairie. Vous devez attendre de recevoir un document comportant un numéro de PC ou DP qui prouve que votre demande est conforme et acceptée. Vous devez également poser un panneau dès réception de ce document ( recours possible dans les 2 mois) sur le lieu de la construction ou des travaux. Ce panneau reprend certains éléments du PC ou de la DP. La mairie peut vous faire arrêter voire démolir toute construction ou travaux qui n'auraient pas fait l'objet d'une demande en conformité avec la législation....Et enfin, lorsque vous avez respecté tout cela, vous devez faire strictement ce à quoi vous vous êtes engagés dans la DP ou le PC. Vous changez d'avis...vous devez redemander une autorisation auprès de la Mairie.

\*\*\*\*\*

#### Nous déplorons le décès de :

- Gilbert BUISSON, le 3 septembre 2019 à Le Coudray, à l'âge de 90 ans.

Nous présentons toutes nos condoléances à sa famille et ses amis.